

# Rapport d'activité

---

En 2013, lors du congrès de Paris, notre organisation syndicale s'était dotée d'orientations ambitieuses, tant en ce qui concernait les perspectives corporatistes, que pour ce qui avait trait aux objectifs éducatifs. Trois ans sont passés et il est temps de tirer un bilan de l'activité du bureau national, mais aussi de resituer l'action du SI.EN UNSA dans un contexte économique, social et politique qui ne peut être négligé.

Il semble judicieux de se pencher sur ces trois années pour voir ce qui a marqué notre vie syndicale quant aux missions des inspecteurs. Ceci nous permettra de mieux rendre compte de l'impact des actions mises en œuvre, des avancées obtenues, sans oublier les difficultés qui perdurent. Cela nous conduira surtout à rappeler ce que sont nos ambitions et à tracer d'ores et déjà les pistes de travail que le prochain bureau national aura à explorer dans les trois années à venir, afin de répondre aux légitimes aspirations de tous les syndiqués.

## **Le SI.EN UNSA, un syndicat qui obtient des avancées concrètes... mais pas toujours suffisantes !**

À l'évidence, le point fort du mandat qui vient de s'écouler aura été la tenue du GT 10 qui a débouché sur la création d'un échelon exceptionnel à la hors échelle B pour les IEN. Au-delà de l'aspect financier, aussi significatif soit-il, c'est la reconnaissance matérielle et concrète de l'égalité des corps d'inspection qui a été au cœur des débats et qui nous a amenés à nous mobiliser avec fermeté. Si cet objectif était une exigence claire, formulée dans le cadre de notre congrès de Paris, rien n'était gagné par avance et nous avons dû nous battre à de nombreuses reprises pour obtenir satisfaction.

Tout au long des débats du GT 10, auxquels de nombreux syndiqués ont pu participer indirectement, nous avons subi des attaques pernicieuses et supporté des prises de positions peu progressistes voire méprisantes, y compris de la part de partenaires a priori proches de nous et que nous imaginions plus ouverts. En revanche, nous n'avons été ni surpris, ni désolés que certaines organisations syndicales élitistes et passéesistes s'opposent à nos ambitions ; cela nous conforte même dans la légitimité et la pertinence de nos choix qui consistent à chercher les moyens de répondre aux enjeux sociétaux, lesquels s'expriment avec une acuité de plus en plus forte.

Nous avons également dû composer avec les attermoissements du ministère, lequel semblait pourtant surpris par sa propre audace, s'efforçant de nous satisfaire sans pour autant mécontenter nos adversaires. De telles hésitations ne permettant pas d'avancer, nous avons fait comprendre qu'un excès de prudence n'apporterait pas de réponses satisfaisantes aux perspectives affichées lors de l'ouverture du GT 10.

Ces multiples vicissitudes ne nous ont pas empêchés d'obtenir l'accès à la hors-échelle B pour les IEN et c'est finalement ce qu'il faudra retenir.

Pour autant, cette avancée ne constitue encore qu'une étape et nous devons continuer à nous mobiliser pour exiger que cet échelon « *exceptionnel* » devienne rapidement un échelon standard de la hors-classe. La première de ces étapes est déjà amorcée puisque nous réclamons une augmentation sensible du ratio fixant le nombre d'accès par an. Celui-ci est actuellement de 20 % des promovables et doit monter au moins à 35 % pour que nous atteignions une fluidité suffisante permettant l'accès à la hors échelle B pour tous les IEN.

N'oublions pas par ailleurs que la situation financière globale des inspecteurs est loin d'être satisfaisante. Il semble évident que le congrès de Noisiel devra proposer des motions revendicatives fortes, afin que chaque inspecteur, quelle que soit sa situation, bénéficie d'une réelle reconnaissance.

Le congrès de Paris avait souhaité que le bureau national se mobilise pour que soit enfin rattrapée une injustice perdurant depuis des années, concernant les inspecteurs travaillant dans le champ de l'éducation prioritaire. Ceux-ci, malgré une charge de travail supplémentaire, restaient les seuls à ne bénéficier d'aucune prime ou indemnité spécifique.

Après de nombreux échanges avec nos interlocuteurs du ministère, nous avons obtenu des engagements clairs et précis. Il s'agissait de reconnaître le travail des inspecteurs en leur accordant une indemnité comparable à celle perçue par les chefs d'établissement. Devant les assurances de nos partenaires, nous avons accepté de patienter encore une année, suite aux promesses de la ministre. En effet, non seulement nos collègues en REP+ bénéficieraient d'une indemnité, mais, suite à notre insistance, ceux ayant en charge un REP tireraient profit de la même mesure.

Las, si le décret a bien mis en place la mesure, l'arrêté fixant le montant à percevoir a été ressenti comme une injure ! Les inspecteurs, dont la circonscription comprend un REP ou un REP+, touchent de fait, depuis la rentrée scolaire, une « *génèreuse* » indemnité de 500 € par an ! Cinq fois moins qu'un chef d'établissement exerçant des responsabilités largement comparables... Face à ce déni de la reconnaissance d'une égale dignité entre les deux corps, nous avons donc repris nos contacts avec le ministère, afin d'améliorer au plus vite la situation. Nous demanderons au congrès de Noisiel de nous conforter dans cette démarche et poursuivrons le combat.

Dans le domaine corporatif, le bilan est donc nuancé. Nous avons avancé mais un certain nombre de promesses n'ont pas encore été tenues.

Ainsi, notre revendication d'un grand corps de l'encadrement pédagogique a été repoussée, car elle semblait trop « *en avance sur son temps* ». Comment ne pas être atterré d'un tel manque de vision prospective chez ceux qui, par ailleurs, n'hésitent pas à prôner l'intérêt de la mobilité fonctionnelle ?

Lors de ce même GT 10, nous avons obtenu la mise en place d'un cadre réglementaire pour les emplois fonctionnels. Cette évolution radicale reste encore à concrétiser. Les premiers signes dont nous disposons vont manifestement dans le bon sens, mais il nous faudra encore poursuivre notre engagement afin d'obtenir pour tous les IEN de véritables perspectives professionnelles, au-delà des dogmes immobilistes. Un IEN doit pouvoir prétendre à des emplois fonctionnels, sans quitter son statut, rejetant ainsi la hiérarchie implicite imposée depuis des années. Conformément à la récente circulaire afférente

aux missions des inspecteurs, ce cadre réglementaire renforce l'idée selon laquelle le corps des IAIPR n'est en rien un débouché pour les IEN mais simplement une autre spécialité de l'inspection.

## **Le SI.EN UNSA, un syndicat représentatif**

Comment ne pas se réjouir du remarquable résultat obtenu dans le cadre des élections professionnelles ? Au-delà de l'engagement de ses militants, le SI.EN UNSA a montré l'attractivité qu'il exerçait sur l'ensemble des inspecteurs, lesquels lui ont massivement accordé leur confiance. Tandis que les autres organisations syndicales stagnaient ou régressaient, le SI.EN UNSA a connu un accroissement exceptionnel du nombre de collègues qui ont porté leur voix sur ses représentants, et ce, aussi bien au niveau national qu'au niveau académique. Nous n'osions imaginer un succès d'une telle ampleur, au-delà de notre position déjà largement majoritaire.

Il est cependant facile d'expliquer ce résultat : c'est le réseau militant du SI.EN UNSA qui constitue une force exceptionnelle, capable de mobiliser et de fédérer très largement sur nos bases revendicatives et réformistes.

Nous ne devons pourtant pas oublier que cette dynamique doit être en permanence réassurée et que la syndicalisation est une démarche incontournable pour permettre au SI.EN UNSA de tenir son rôle auprès de nos différents partenaires.

## **Le SI.EN UNSA, un syndicat engagé dans le débat éducatif**

Siégeant dans toutes les instances de consultation du ministère de l'Éducation nationale, régulièrement consulté par les élus et les associations, impliqué dans tous les groupes de réflexion ou d'action visant à promouvoir un système éducatif plus juste et plus efficace, le SI.EN UNSA est un partenaire reconnu et écouté.

Nous nous attachons à défendre systématiquement les valeurs fédérales qui sont les nôtres, mais ne négligeons pas, par ailleurs, de rappeler la spécificité de l'inspecteur dans le système éducatif français et son rôle au service d'une meilleure réussite de tous les élèves.

C'est dans ce contexte que notre organisation s'est fortement impliquée pour défendre la mise en œuvre de la loi de Refondation de l'école que nous soutenons depuis son origine. Nous nous sommes attachés à montrer la complémentarité des différents dispositifs mis en place, tout en insistant pour que soit conservée la cohérence globale de cette loi majeure pour l'école de la République.

Malgré la lourde tâche qui est aujourd'hui celle des inspecteurs travaillant d'arrache-pied pour défendre ce modèle éducatif ambitieux, leur engagement reste insuffisamment reconnu et trop souvent instrumentalisé par la hiérarchie. Nous avons été amenés à réagir fermement pour dénoncer ces dérives. Rassemblés autour de valeurs partagées, les inspecteurs doivent être conscients de leur force. La solidarité est la seule réponse pertinente et efficace, face au comportement de certains responsables académiques qui confondent parfois autorité et autoritarisme.

## **Le SI.EN UNSA, un syndicat qui défend les inspecteurs et l'inspection**

Notre organisation s'est toujours fait un point d'honneur à défendre ses adhérents quand ils rencontrent des difficultés professionnelles. Bien souvent, il s'agit de collègues en souffrance face à une autorité académique qui se complaît dans un sentiment de toute-puissance. Nous avons obtenu en bien des cas de réelles évolutions qui ont permis à ces collègues de reconstruire une identité professionnelle un temps malmenée. Si nous nous réjouissons de ces résultats positifs, nous ne pouvons oublier les dégâts causés par certains supérieurs hiérarchiques. Nous ne pouvons davantage accepter la complaisance de notre ministère vis-à-vis de ces comportements abusifs.

Si de telles dérives restent rares, elles n'en sont pas moins inacceptables. Nous avons pour habitude de parler clair et fort. Nous continuerons résolument à le faire, portés en cela par tous les syndiqués du SI.EN UNSA.

Notre syndicat s'est attaché à défendre les métiers de l'inspection, ce qui suppose qu'ils soient définis avec précision. À cet égard, nous nous sommes engagés résolument auprès du directeur des services de l'encadrement de la DGRH, afin de définir les missions des inspecteurs et réfléchir à leur formation.

Les textes qui ont résulté de ce travail de concertation sont équilibrés et fournissent une base de construction solide et cohérente que nous nous plaisons à saluer. Certes, il ne détaille pas la totalité des facettes de nos métiers, comme plusieurs collègues l'ont fait observer. Nous ne devons pas perdre de vue que ce type de texte ne saurait viser à l'exhaustivité. En effet, l'essentiel se situe dans quelques conclusions simples et efficaces qui rappellent utilement l'écart réglementaire entre une circulaire ministérielle et un rapport d'inspection générale. Si certains responsables locaux du système éducatif ne mesurent pas cet écart, nous ne manquerons pas d'interpeller l'administration centrale à ce sujet.

## **Le SI.EN UNSA, un syndicat impliqué dans le débat social et au service des syndiqués**

Toujours soucieux de rester en cohérence avec les positions de notre fédération, nous nous attachons à intervenir régulièrement pour défendre les valeurs sur lesquelles notre organisation syndicale s'est construite. La spécificité de nos fonctions apporte au débat un éclairage particulier, souvent apprécié.

Notre syndicat s'attache à la reconnaissance de chacune de nos spécificités et situations et se place au service de tous les syndiqués. Cette préoccupation apparaît clairement dans le cadre de notre revue, où nous veillons à couvrir les différentes facettes de notre métier et à apporter des éclairages sur nos différentes situations professionnelles. Ainsi, actifs ou retraités doivent pouvoir trouver leur compte dans les échanges syndicaux.

La communication est pour nous une préoccupation constante. Nous avons le sentiment d'avoir progressé depuis le dernier congrès mais nous savons aussi que des évolutions sont indispensables et qu'elles sont fortement attendues par de nombreux collègues. Nous avons récemment mis en place un nouveau dispositif de gestion de notre site Internet, de même que nous développons actuellement une nouvelle version d'une lettre d'information aux syndiqués. Dans un cas comme dans l'autre, les objectifs sont les

mêmes : utiliser des outils professionnels mieux adaptés pour apporter à tous les syndiqués l'information à laquelle ils ont droit, leur fournissant ainsi les éléments indispensables au renforcement de la vie syndicale dans tous les territoires.

## **Le SI.EN UNSA, votre syndicat !**

Le congrès est l'instance souveraine du syndicat. La parole de tous les syndiqués doit s'y exprimer librement avec le souci partagé de construire un syndicat en phase avec les attentes de chacun. Le vote sur le rapport d'activité constitue une forme d'encouragement pour le bureau national et, en son nom, je remercie par avance tous ceux qui l'approuveront.

Je remercie aussi tous ceux qui exprimeront leur avis, même si celui-ci n'est pas favorable. Ils exerceront leur droit et contribueront ainsi à faire vivre le débat pluraliste au sein de notre organisation.

Pour que le SI.EN UNSA soit bien le syndicat qu'attendent tous les syndiqués, n'hésitez pas à vous exprimer, directement ou par la voix de vos représentants !

Pour le Bureau national,

Patrick Roumagnac, Secrétaire général du SI.EN UNSA Éducation

SI.EN-UNSA